mettre des bâtons dans les roues, en ce qui a trait à l'évolution agricole dans notre pays, faire un pas en arrière, ce que le gouvernement regrettera tôt ou tard.

Ce n'est pas parce que l'honorable ministre dit qu'il faut que le projet soit en vigueur pour voir comment il sera appliqué, pour ensuite l'amender, qu'il faille adopter le bill! Ce n'est pas cette garantie qu'il semble nous donner qui va nous convaincre, ainsi que le peuple canadien, que

le projet de loi est bon.

Monsieur le président, il est rare d'entendre de tels arguments. Bref, l'honorable ministre dit: On ne sait pas si le projet de loi sera bon; on pense qu'il est bon mais, de toute façon, en le mettant en vigueur, on le verra. Je ne crois pas que l'on puisse se fonder sur de telles prémisses pour légiférer. On devrait plutôt raisonner de la façon suivante et dire: Mettons en application, le 1er janvier 1972, tous les articles du projet de loi qui rallient une certaine unanimité, surtout ceux qui favorisent davantage le gagne-petit, même si, comme je le disais au début de mes remarques, cela ne peut être qu'un jeu de mots. De toute façon, qu'on mette en application les articles dont nous sommes sûrs de la portée et qu'on évite d'exposer un grand nombre de Canadiens à des difficultés énormes en ce qui a trait à la fiscalité.

Je crois que l'opposition a bel et bien raison de dénon-

cer la façon de procéder du gouvernement.

J'entendais, hier, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) indiquer que son gouvernement ne pouvait pas faire la même chose que le gouvernement précédent, soit celui du très honorable M. Pearson, qui était obligé de laisser l'opposition faire ce qu'elle voulait, et que lui, avec son gouvernement, était prêt à prendre ses responsabilités selon les lois du Parlement. C'est encore là une façon de jeter de la poudre aux yeux et de faire croire à la population que l'article 75C du Règlement est tout à fait banal, tout à fait normal et qu'on peut l'appliquer comme cela.

Et l'on oublie, encore une fois, monsieur le président, de signaler combien il est plus important de savoir exactement à quoi s'en tenir, en ce qui a trait à la réforme fiscale. Je crois que pour camoufler les inconvénients et les lacunes, de même que les effets néfastes du projet de loi que nous étudions présentement, le gouvernement semble faire une digression en vue d'attirer davantage l'opinion des Canadiens sur le règlement de clôture que sur l'essence même du projet de loi. C'est une façon de détourner l'attention et d'éviter de prendre ses

responsabilités.

Le très honorable premier ministre, le ministre des Finances (M. Benson) et tous les autres membres du parti ministériel devraient expliquer aux gens ce que ce sera dorénavant que de faire une déclaration d'impôt. Le responsable de ce projet de loi devrait dire en quoi consiste le gain en capital et ce qu'il en coûtera de plus aux salariés et aux petites entreprises. Cela, on prend bien garde de le dire. On essaie plutôt de faire de la petite politique, comme nous l'a démontré tout à l'heure l'honorable député de Laurier (M. Leblanc) qui, du fait que les trois partis de l'opposition ne s'entendent pas sur tous les articles, en déduisait qu'il avait raison.

A-t-on déjà entendu une telle chose, monsieur le président? Si la population a décidé d'élire des créditistes, des néo-démocrates et des conservateurs progressistes, c'est parce qu'elle a jugé bon de le faire. La population ne nous a pas élus pour dire: Entendez-vous avec les conservateurs progressistes ou les néo-démocrates. Ce n'est pas le mandat que nous a nécessairement confié la population. Dire que le gouvernement a raison parce que sur quelques

articles de ce projet de loi, toute l'opposition n'est pas d'accord, c'est là, à mon sens, encore une fois, démontrer qu'on essaie de modifier le cours du débat. Au fait, on tente de jeter de la poudre aux yeux en disant à toute la population canadienne: Malgré l'opposition, on présente quelque chose de bon.

Monsieur le président, si c'était tellement bon et rentable, croit-on qu'on s'y opposerait? On s'y oppose parce que l'on sait que fondamentalement, les Canadiens devront subir les conséquences de cette réforme fiscale. Par conséquent, nous assumons nos responsabilités et nous exprimons ici ce que nos concitoyens, dans nos circonscriptions respectives, veulent que nous exprimions. Or, on sait fort bien que la majorité de la population ne tient pas à ce que des augmentations d'impôt soit adoptées de façon inconséquente. La population est bien prête à payer sa quote-part, mais elle veut savoir exactement à quoi s'en tenir. A ce sujet, on est certes très mal placé pour aller l'embêter avec des articles d'un projet de loi qui non seulement ne clarifie aucune situation, mais appauvrira certainement tout le monde.

S'il s'agit là d'un moyen de relancer l'économie du pays, monsieur le président, nous faisons fausse route, et c'est pour cela qu'il nous incombe de combattre les mauvaises dispositions que contient un tel projet de loi.

• (4.40 p.m.)

[Traduction]

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'interviens pour appuyer de tout cœur l'amendement que mon collègue a proposé, un amendement conçu comme une dernière tentative, pour signaler au gouvernement le tort considérable que certaines dispositions du bill fiscal à l'étude vont causer aux Canadiens. Par suite du scrutin tenu à la Chambre la semaine dernière, compte tenu de la signification du discours que le ministre des Finances (M. Benson) a prononcé vendredi dernier, mes sentiments à l'égard du Parlement sont à leur niveau le plus bas depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes il y a 14 ans. Je ne suis pas fier de la part que j'ai prise aux délibérations et je pense que l'histoire va, dans l'ensemble, montrer que les actes que nous avons commis la semaine dernière auront des effets néfastes pour les Canadiens.

Dans son discours, le ministre n'a pas essayé de défendre la position du gouvernement au sujet du bill, mais il a cherché, d'une manière indigne, à ridiculiser les actes des partis de l'opposition et, en particulier, de celui auquel j'appartiens. Le ministre a mentionné le fait que les oppositionnels n'ont voté contre les propositions du gouvernement qu'à six reprises. Il le dit malgré les nombreuses dispositions adoptées sur division. Je répète que le ministre a délibérément tenté d'induire le peuple canadien en erreur.

Au moyen de la clôture, le gouvernement a mis fin à l'étape de l'étude en comité et au débat sur le bill. Le gouvernement s'est efforcé de faire croire aux Canadiens que tous les partis d'opposition avaient un plan défini pour bloquer l'adoption de la mesure. Le compte rendu prouvera, et très nettement, que bien peu de personnes au Canada, malgré leur compétence, ont compris le bill depuis tout le temps que nous le débattons à la Chambre.